



RAPPORT

DE LA BRANCHE

ASSISTANTS MATERNELS

DU PARTICULIER EMPLOYEUR



ÉDITION

2012

Les données mobilisées chaque année dans le rapport de la branche Assistants maternels du particulier employeur sont issues de deux sources principales : ACOSS et IRCHEM. Le traitement des données par ces organismes diffèrent selon leur finalité, c'est la raison pour laquelle certains indicateurs peuvent varier d'un organisme à l'autre. En outre, leur périodicité n'est pas toujours identique, un même indicateur pouvant être mesuré sur le trimestre ou sur l'année.

Ce rapport mobilise, d'une part, les données de l'IRCHEM de l'année 2010 (dernières données annuelles disponibles) qui portent sur les parents employeurs et leurs assistantes maternelles¹, et permettent de suivre l'évolution de la branche entre 2009 et 2010 ; et d'autre part, les données trimestrielles de l'ACOSS sur les parents employeurs d'assistantes maternelles, disponibles du premier trimestre 2004 au 3^e trimestre 2011, fournissant un éclairage au plus près de l'actualité de la branche.

TABLEAU 1

**LES DONNÉES DISPONIBLES
SUR L'ACTIVITÉ DE LA BRANCHE ASSISTANTS MATERNELS
DU PARTICULIER EMPLOYEUR**

	ACOSS	IRCHEM
Champ	Particuliers employeurs (fichier exhaustif).	Particuliers employeurs (données fournies par l'ACOSS) et salariés des particuliers employeurs (données IRCHEM, fichier exhaustif).
Périodicité	Les données trimestrielles décomptent l'ensemble des particuliers employeurs ayant déclaré un salarié à domicile au moins une fois durant le trimestre.	Les données annuelles décomptent le nombre de particuliers employeurs ayant déclaré un salarié à domicile au moins une fois dans l'année et le nombre de salariés ayant été déclarés par un particulier employeur au moins une fois dans l'année.
INDICATEURS	Masse salariale	L'IRCHEM publie la masse salariale brute basée sur l'assiette déclarative, qui inclut uniquement les cotisations salariales. Dans le cas des déclarations au forfait, l'assiette déclarative est plus faible que la masse salariale brute. In fine, cet indicateur minore donc la masse salariale brute réelle.
	Volume d'heures	Le volume horaire travaillé, publié par l'IRCHEM, n'inclut pas les congés payés.
	L'ACOSS publie la masse salariale nette, qui correspond aux salaires perçus par les salariés. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations salariales).	Le volume horaire rémunéré, publié par l'ACOSS, est obtenu en appliquant une majoration de 10% (correspondant aux congés payés) au volume horaire déclaré.

¹ Dans la mesure où 98 % des assistants maternels sont des femmes (IRCHEM, données pour le 2^e trimestre 2010), l'usage du féminin sera privilégié dans le document.

1. L'ACTIVITÉ DE LA BRANCHE	
EN 2010 ET 2011	6
1.1 Les chiffres clés de l'année 2010	6
1.2 Les dernières tendances 2011	9
2. L'OFFRE D'ACCUEIL	
SUR LES TERRITOIRES	12
2.1 Des professionnelles inégalement réparties sur le territoire	13
2.2 Un rôle de premier plan	15
2.3 Une répartition inégale de l'offre sur le territoire	16
3. LA RÉMUNÉRATION	
DES ASSISTANTES MATERNELLES	17
3.1 Des taux de salaires variables	18
3.2 Les indemnités d'entretien	20
4. LA STRUCTURATION	
DE LA BRANCHE	21
4.1 La collecte et les dépenses de formation	22
4.2 La formation qualifiante et la formation continue	23
4.3 Un label pour les organismes de formation	24
ANNEXE 1 :	
Nombre de maisons d'assistantes maternelles fin octobre 2010	26

INTRODUCTION

La France connaît une période de natalité exceptionnelle : 833 000 naissances en 2010, soit 8 000 naissances supplémentaires par rapport à l'année précédente². Le taux de fécondité des femmes s'élève, en 2010, à deux enfants par femme, contre 1,6 en moyenne en Europe³.

Parallèlement, le taux d'emploi des femmes est globalement élevé (59,9 % en 2010) bien qu'encore inférieur à celui des hommes (68,3 %)⁴. Cependant, il varie considérablement selon le nombre et l'âge des enfants. C'est le cumul entre le nombre d'enfants et la présence d'enfants en bas âge, qui éloigne les femmes de l'emploi : ainsi, celles qui ont trois enfants, dont au moins un très jeune, ne sont plus que 37,4 % à travailler.

La question de la conciliation entre vie familiale et professionnelle constitue un véritable enjeu de société. L'une des réponses consiste à accroître l'offre d'accueil des jeunes enfants. En 2009, le besoin d'accueil non satisfait était estimé, en France, entre 300 000 et 400 000 places (*tous modes d'accueil confondus*).

Le Président de la République s'est engagé en février 2009, à créer 200 000 places d'accueil supplémentaires d'ici 2012⁵. C'est dans ce cadre que 42 516 places d'accueil auprès des assistantes maternelles⁶ ont été créées depuis 2009, et que la branche Assistants maternels du particulier employeur a contribué à la poursuite de sa structuration, afin de renforcer son attractivité pour développer et améliorer l'offre d'accueil qu'elle propose.

42 516
PLACES D'ACCUEIL
AU DOMICILE
 DES ASSISTANTES MATERNELLES
 ONT ÉTÉ CRÉÉES DEPUIS 2009

² Source : Insee – Statistiques d'état civil. Champ : France entière.

³ M. Pinville, *Rapport fait au nom de la Commission des affaires sociales sur le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2012*, n°3869, Assemblée Nationale, octobre 2011.

⁴ Source : Eurostat.

⁵ Pinville, *op. cit.*

⁶ La population des assistants maternels étant à 98% composée de femmes, c'est l'emploi du féminin qui sera privilégié dans le rapport de branche.

1.

L'ACTIVITÉ DE LA BRANCHE EN 2010 ET 2011

1.1 LES CHIFFRES CLÉS DE L'ANNÉE 2010

Les grands indicateurs décrivant l'activité de la branche Assistants maternels du particulier employeur en 2010, tous en croissance depuis l'année 2009, confirment sa résistance à la dégradation du marché du travail. En 2010, l'IRCEM dénombre 329 697 assistantes maternelles en activité, rémunérées par un million de parents employeurs. La masse salariale brute (*assiette déclarative*) versée par ces derniers s'élève à 4,4 milliards d'euros.



INDICATEURS 2010

ÉVOLUTION 2009 / 2010

1	MILLION DE PARTICULIERS EMPLOYEURS	→	+4,4%
330	MILLE ASSISTANTES MATERNELLES	→	+3,5%
4,4	MILLIARDS D'EUROS DE MASSE SALARIALE BRUTE	→	+8,1%

Champ : France entière.
Source : IRCEM, données annuelles 2009 et 2010.
Traitement : Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Sur l'ensemble du territoire, quatre ménages fiscaux sur cent sont employeurs d'une assistante maternelle. Cependant, le taux de concentration des parents employeurs varie selon les départements, de 0,6 % à 7,5 %.

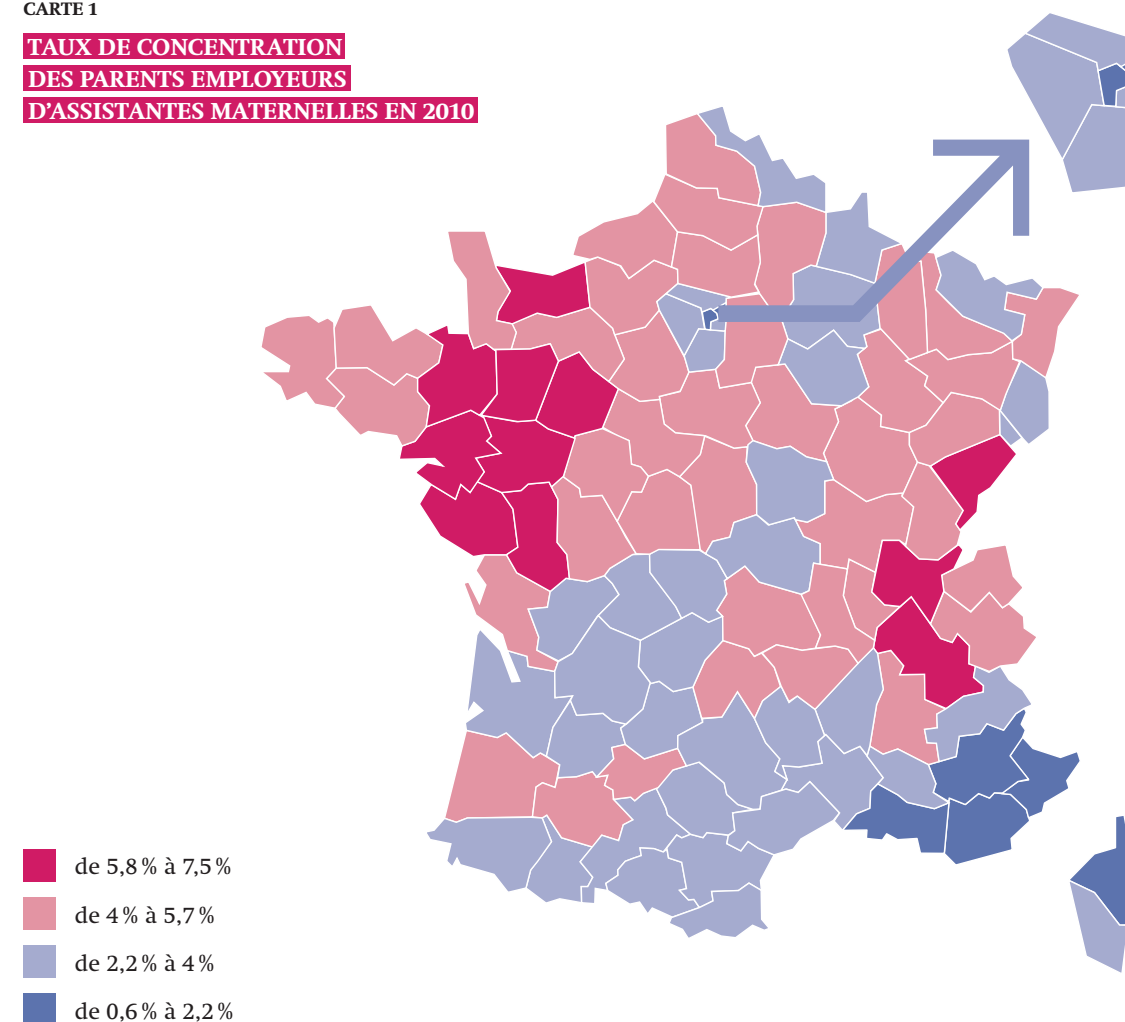
La région Provence-Alpes-Côte-D'azur et la région parisienne affichent les taux de concentration les plus faibles, entre 0,6 % et 2 %. Paris est le département avec le plus faible taux de concen-

tration de parents employeurs d'assistantes maternelles (0,6 %). Le coût du logement à Paris explique sans doute ce très faible chiffre, alors même que la demande est importante.

À l'inverse, ce sont dans les départements situés dans la Région des Pays de la Loire, en Ile-et-Vilaine et dans les Deux-Sèvres, que l'on trouve les taux de concentration les plus élevés, supérieurs à 6 %.

CARTE 1

TAUX DE CONCENTRATION
DES PARENTS EMPLOYEURS
D'ASSISTANTES MATERNELLES EN 2010



Champ : France entière.
Sources : IRCEM, données annuelles 2010 - INSEE, 2008.
Traitement : Observatoire FEPEM des emplois de la famille.
Méthode : Les taux ont été calculés en rapportant, pour chaque département, le nombre de parents employeurs d'une assistante maternelle eu nombre de ménages fiscaux.

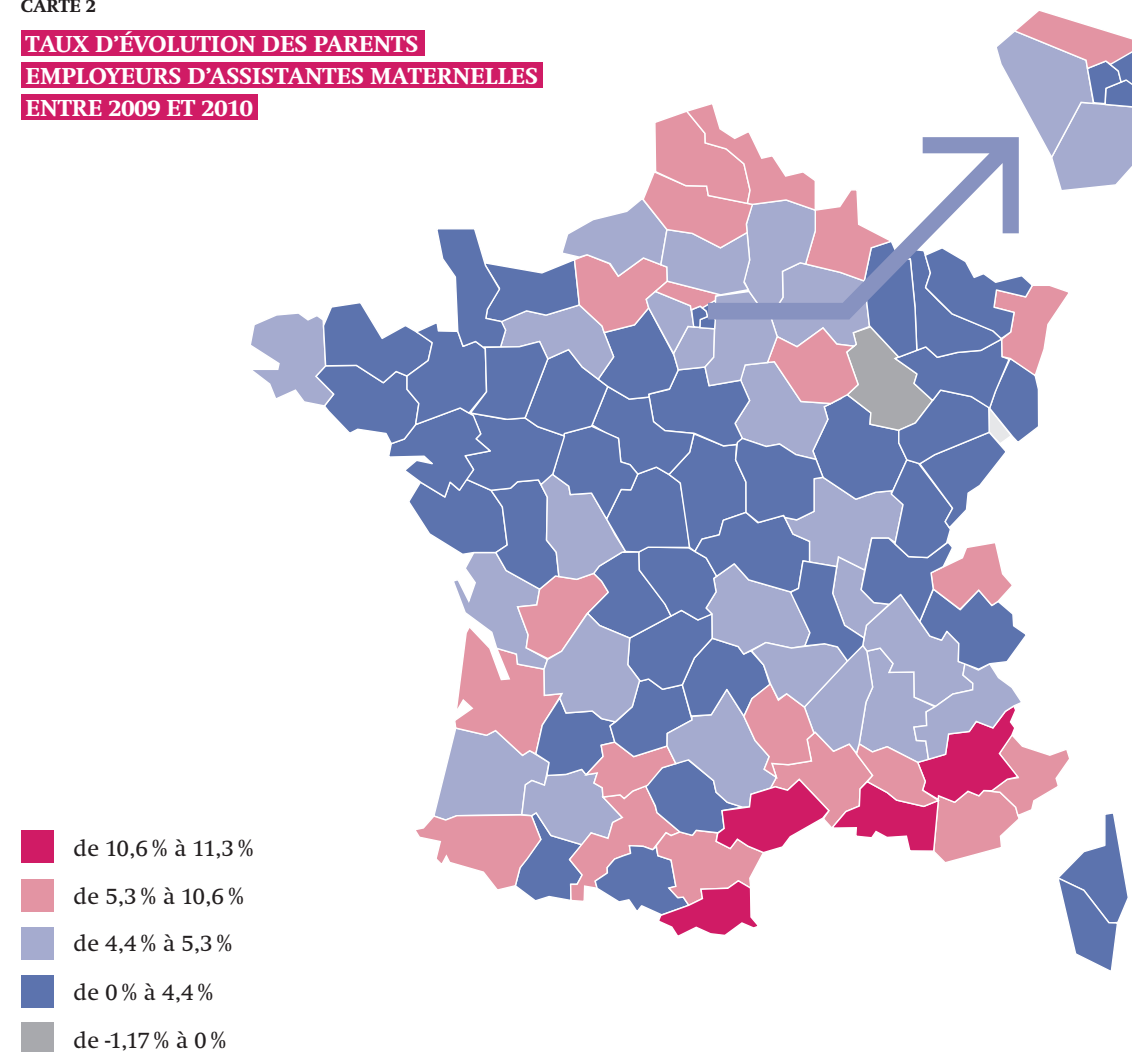
Entre 2009 et 2010, le nombre de parents employeurs d'assistantes maternelles a augmenté de 4,4 % sur l'ensemble du territoire (contre +3,1 % entre 2008 et 2009). Cependant, les départements connaissent des réalités très différentes, avec des taux d'évolution compris entre -1,2 % et 11,3 %.

Le département de la Haute-Marne et le Territoire de Belfort sont les deux seuls départements qui connaissent une baisse de leur nombre de parents employeurs.

Les niveaux de croissances les plus élevés se concentrent sur le pourtour méditerranéen, avec des taux d'évolution supérieurs à 10 %. Dans ces régions où le taux de parents employeurs d'assistantes maternelles est actuellement faible (carte 1), le recours au modèle du parent employeur pour assurer l'accueil des jeunes enfants se développe.

CARTE 2

TAUX D'ÉVOLUTION DES PARENTS EMPLOYEURS D'ASSISTANTES MATERNELLES ENTRE 2009 ET 2010



Champ : France métropolitaine.
 Source : IRCEM, données annuelles 2009 et 2010.
 Traitement : Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

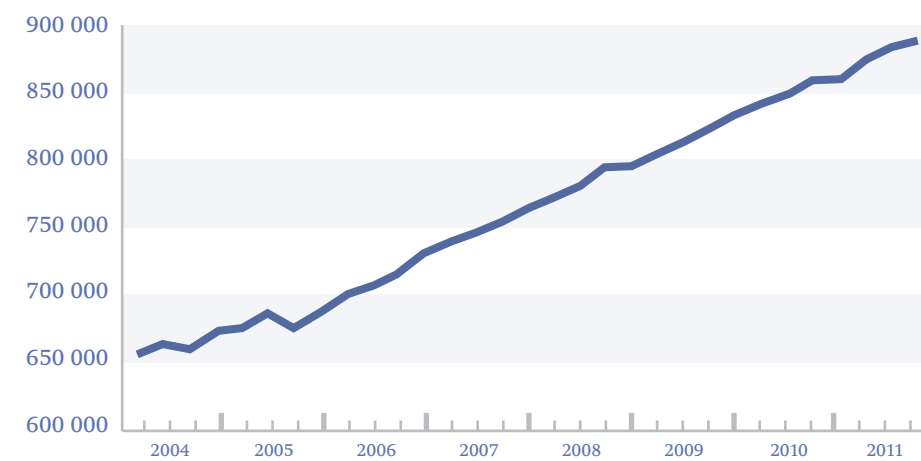
1.2 LES DERNIÈRES TENDANCES 2011

Comme en 2010, la branche Assistants maternels démontre à nouveau en 2011 sa bonne résistance à la crise : + 3,4 % pour le nombre de parents employeurs, + 4,4 % d'heures déclarées et + 7,9 % de masse salariale nette au 3^e trimestre 2011, par rapport au 3^e trimestre 2010.

Après avoir marqué le pas au dernier trimestre 2010, avec une croissance quasiment nulle (+ 0,3%), le nombre de parents employeurs d'assistantes maternelles est reparti à la hausse en 2011, enregistrant néanmoins une croissance légèrement ralentie au fil des trimestres : + 1,4 % au premier, + 1,1 % au deuxième et + 0,7 % au troisième.

GRAPHIQUE 1

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARENTS EMPLOYEURS D'ASSISTANTES MATERNELLES DEPUIS LE 1^{ER} TRIMESTRE 2004



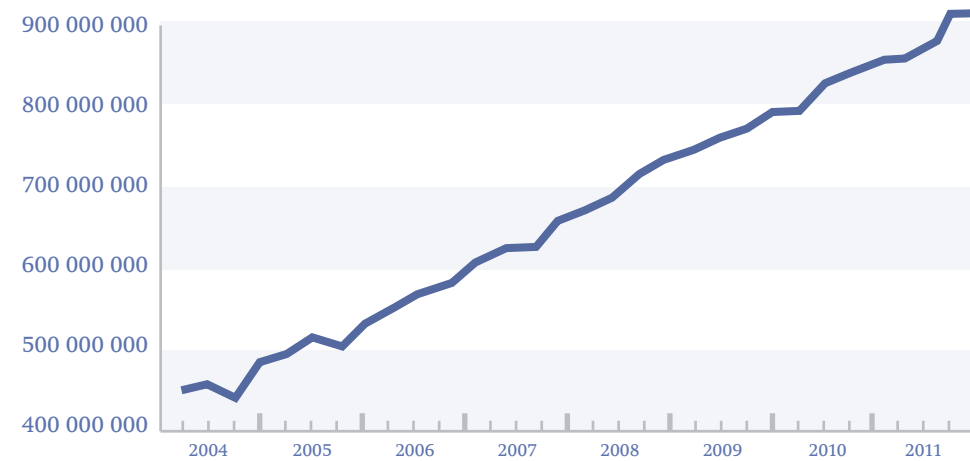
Champ : France entière.
 Source : ACOSS, données trimestrielles.
 Traitement : Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Sur les trois premiers trimestres de l'année, la masse salariale nette a suivi une évolution semblable à celle du nombre de parents employeurs : + 2,7 % au premier trimestre, + 2,1 % au deuxième, + 1,2 % au troisième. Bien qu'en ralentissement, elle demeure donc en croissance, trimestre après trimestre.

Tout comme le nombre de parents employeurs d'assistantes maternelles, le volume horaire rémunéré avait accusé une baisse au dernier trimestre de l'année 2010 (- 1,1 %), pour repartir immédiatement à la hausse de façon continue durant les trois trimestres suivants : + 1,3 %, puis de nouveau + 1,3 %, et enfin + 1,8 % au troisième trimestre 2011.

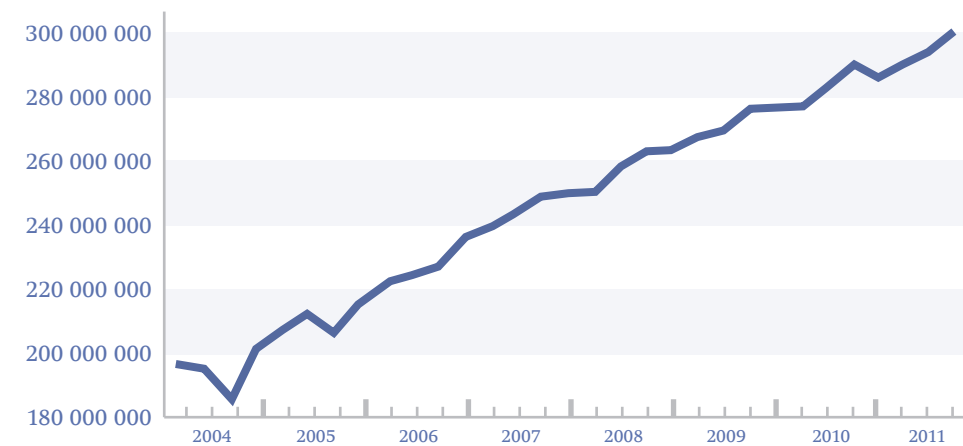
Le développement constant de la branche depuis la mise en place de la Paje en 2004, et notamment du Complément de libre choix du mode de garde pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée, fait aujourd'hui du recours aux assistantes maternelles le premier mode d'accueil formel des parents de jeunes enfants.

GRAPHIQUE 2
ÉVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE NETTE VERSÉE
PAR LES PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTES
MATERNELLES DEPUIS LE 1^{ER} TRIMESTRE 2004



Champ : France entière.
 Source : ACOSS, données trimestrielles.
 Traitement : Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

GRAPHIQUE 3
ÉVOLUTION DU VOLUME HORAIRE DÉCLARÉ
PAR LES PARTICULIERS EMPLOYEURS D'ASSISTANTES MATERNELLES
DEPUIS LE 1^{ER} TRIMESTRE 2004



Champ : France entière.
 Source : ACOSS, données trimestrielles.
 Traitement : Observatoire FEPEM des emplois de la famille.



2.

L'OFFRE D'ACCUEIL SUR LES TERRITOIRES

Le recours à une assistante maternelle est le premier mode d'accueil formel en France pour les enfants de moins de 3 ans. Dans un contexte d'insuffisance de l'offre d'accueil globale, une politique volontariste des pouvoirs publics vise à promouvoir le modèle d'accueil au domicile des assistantes maternelles à côté de celui de la crèche collective, notamment parce qu'il est plus facile à développer sur des territoires ruraux où les jeunes enfants à accueillir sont peu nombreux ou pas assez concentrés géographiquement.

Cette politique est lisible à travers diverses mesures telles que la création des maisons d'assistantes maternelles⁷, la possibilité de délivrer des agréments autorisant l'accueil de quatre enfants simultanément et l'augmentation du nombre d'agréments délivrés.



424 291
AGRÉMENTS
DÉLIVRÉS EN 2009 → **+ 3 %**
par rapport à 2008⁸

⁷ Annexe I.

⁸ Source: Drees, enquête PMI.

2.1 DES PROFESSIONNELLES INÉGALEMENT RÉPARTIES SUR LE TERRITOIRE

Le **métier d'assistante maternelle** n'est pas exercé de façon homogène sur le territoire national. En moyenne, 1,1 % de la population active occupée exerce le métier d'assistante maternelle. La part des assistantes maternelles dans l'ensemble de la population en emploi est comprise entre 0,1 % (Paris) et 5,6 % (Aveyron).

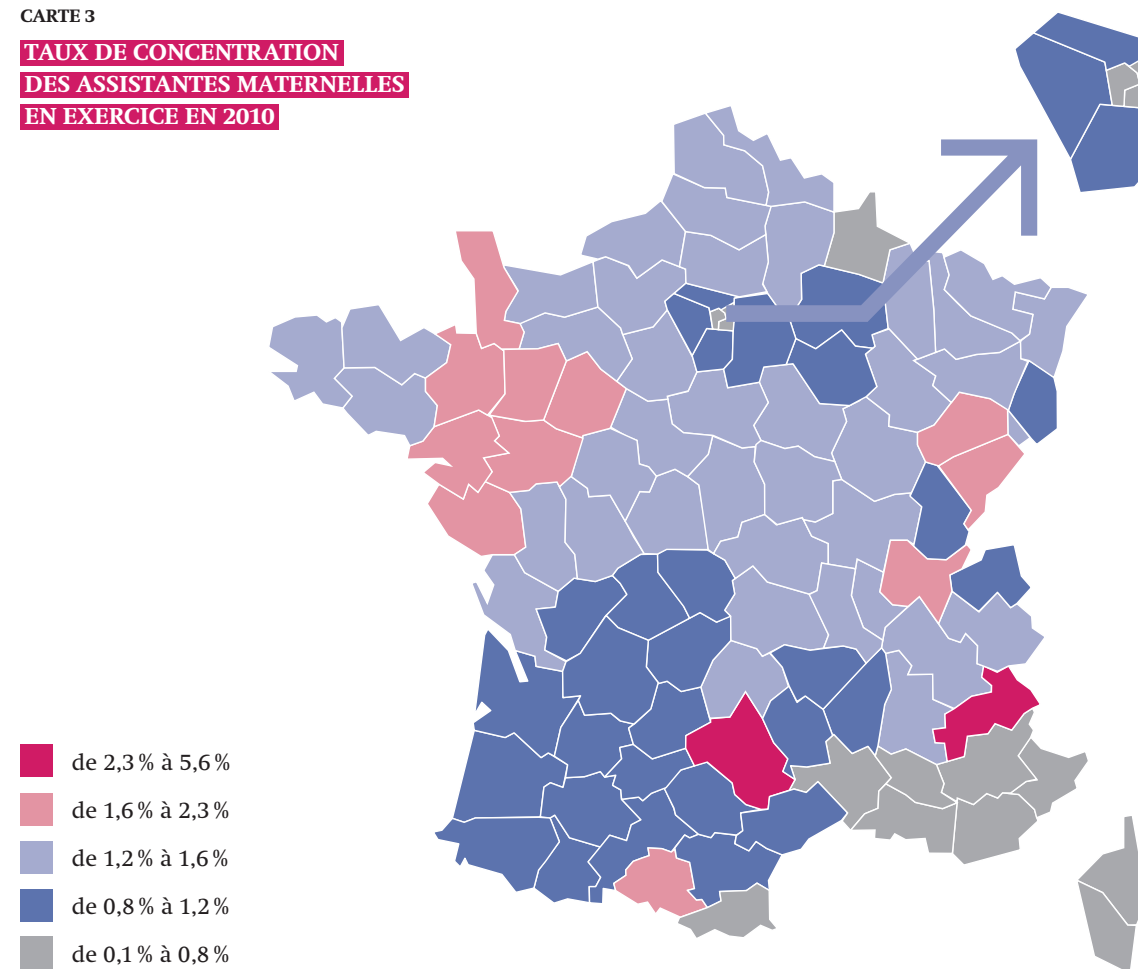
Les départements situés en Ile-de-France, dans le sud ouest et sur le pourtour méditerranéen présentent de faibles

taux de concentration, inférieurs à 1 %. Les régions du sud-est ont cependant connu entre 2009 et 2010 un réel développement du nombre d'assistantes maternelles (carte 4).

À l'inverse, les départements de l'Aveyron et des Hautes-Alpes affichent des taux de concentration élevés, supérieurs à 4 %. Les départements de la région Pays de la Loire sont également plutôt bien pourvus en assistantes maternelles, avec des taux de concentration supérieurs à 1,6 %.

CARTE 3

**TAUX DE CONCENTRATION
DES ASSISTANTES MATERNELLES
EN EXERCICE EN 2010**



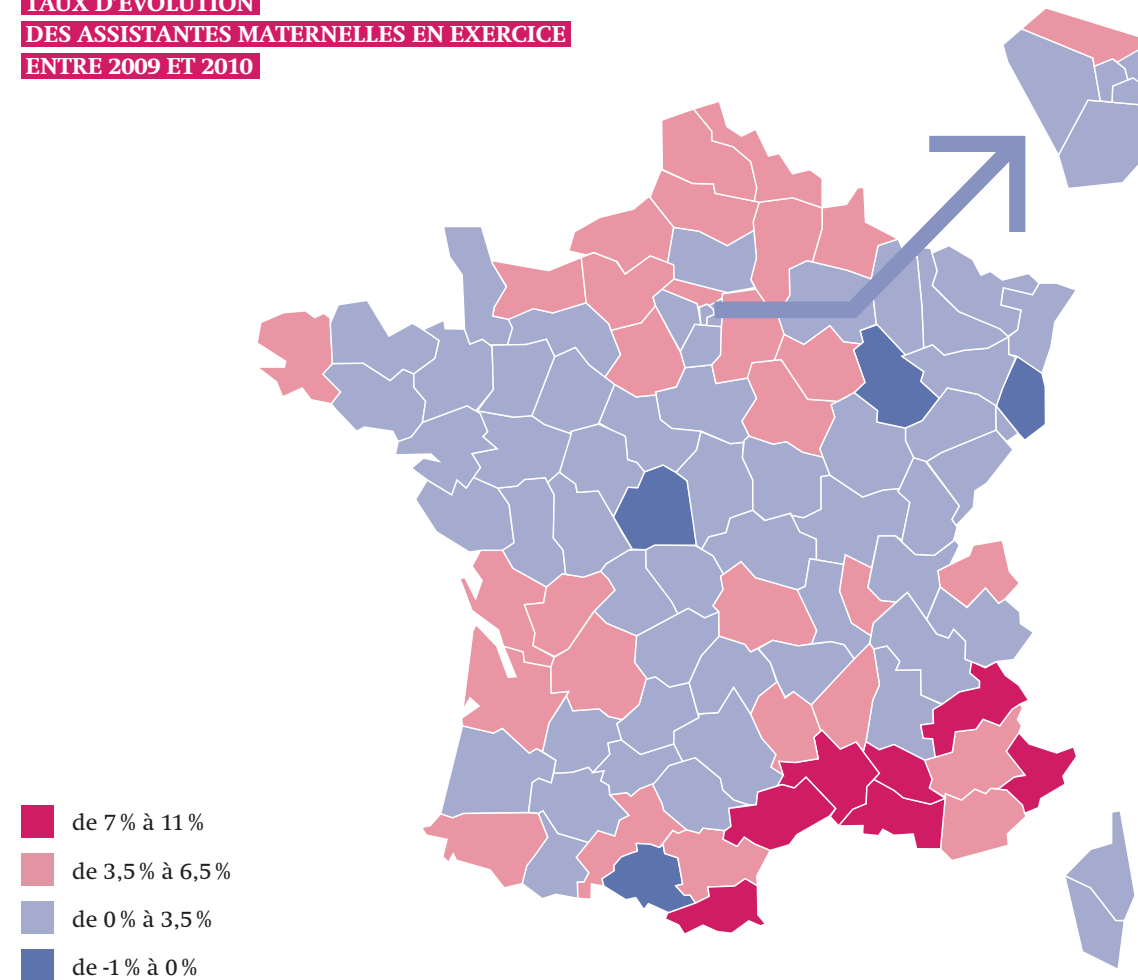
Champ: France entière.
Sources: IRCEM, données annuelles 2010, INSEE, dernières données disponibles (2007).
Traitement: Observatoire FEPED des emplois de la famille.
Méthode: Les taux ont été obtenus en rapportant, pour chaque département, le nombre d'assistantes maternelles à la population active occupée.

Les résultats de la politique volontariste de développement de l'offre d'accueil auprès des assistantes maternelles sont sensibles. Entre 2009 et 2010, le nombre d'assistantes maternelles en exercice a augmenté de 3,5 % en moyenne sur le territoire national, un taux de croissance en progression par rapport aux années précédentes : + 2,9 % en 2009 et + 1,9 % en 2008.

Selon les départements, les taux d'évolution 2009/2010 sont compris entre - 1 % et 11 %. Le nombre d'assistantes maternelles en exercice est en recul dans seulement quatre d'entre eux : en Haute-Marne (- 1,2 %), dans l'Indre (- 0,9 %), dans l'Ariège (- 0,4 %) et dans le Haut-Rhin (- 0,1 %). Les taux d'évolution les plus importants sont concentrés dans les départements de la région Alpes-Maritimes (+ 11,4 %), et dans l'Hérault (+ 9 %).

CARTE 4

**TAUX D'ÉVOLUTION
DES ASSISTANTES MATERNELLES EN EXERCICE
ENTRE 2009 ET 2010**



Champ : France métropolitaine.
Source : IRCEM, données annuelles 2009 et 2010.
Traitement : Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

2.2 UN RÔLE DE PREMIER PLAN

En développement sur les territoires, l'offre d'accueil des assistantes maternelles occupe une place de premier plan dans l'offre d'accueil globale. Au 1^{er} janvier 2010, l'INSEE compte un peu plus de 2,4 millions d'enfants de moins de 3 ans en France, ayant donc potentiellement besoin d'être accueillis.

L'offre d'accueil disponible auprès des assistantes maternelles représente 656 138 places d'accueil permettant de couvrir 27 % des besoins théoriques d'accueil. Cependant, cette capacité d'accueil est également théorique, certaines assistantes maternelles n'exerçant pas, ou n'accueillant pas autant d'enfants que leur agrément le leur permet⁹.

Dans les faits, en 2009, les différents modes d'accueil permettent d'accueillir un peu moins de 1,2 million d'enfants de moins de 3 ans et les places disponibles auprès des assistantes maternelles couvrent 55 % de cette capacité d'accueil théorique globale. D'après la CNAF¹⁰, 895 300 enfants âgés de moins de six ans ont été accueillis en 2010 par une assistante maternelle, soit une hausse de 6,6 % par rapport à 2009 – alors que la population de cette tranche d'âge a connu une croissance de 0,7 %.

TABLEAU 2

**CAPACITÉ THÉORIQUE D'ACCUEIL POUR LES MODES DE GARDE FORMELS,
PLACES POUR 100 ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS, EN 2009**

Modes d'accueil formels	Capacité théorique	Part des besoins couverts par les modes d'accueil
Assistants maternelles	656 138	27%
Salariés à domicile	45 130	1,90%
Accueil établissement (collectif, familial et parental, micro crèches)	357 003	14,70%
École maternelle	123 271	5,10%
Capacité d'accueil théorique totale	1 181 542	48,70%
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	2 427 978	

Champ : France entière.
Source : CNAF (Rndc et Fileas au 31 décembre 2009),
DREES (enquête PMI au 31 décembre 2009),
DEPP, INSEE (1^{er} janvier 2010) et IRCEM.

⁹ Observatoire National de la petite enfance, « L'accueil du jeune enfant en 2010 », *Données statistiques*, CNAF, décembre 2010.

¹⁰ G. Bideau, « L'activité des assistant-e-s maternel-le-s », *L'e-ssentiel*, n°116, CNAF, novembre 2011.

2.3 UNE RÉPARTITION INÉGALE DE L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE

Le **taux de couverture** des besoins d'accueil des enfants de moins de trois ans par département traduit la répartition de l'offre d'accueil par les assistantes maternelles sur les territoires.

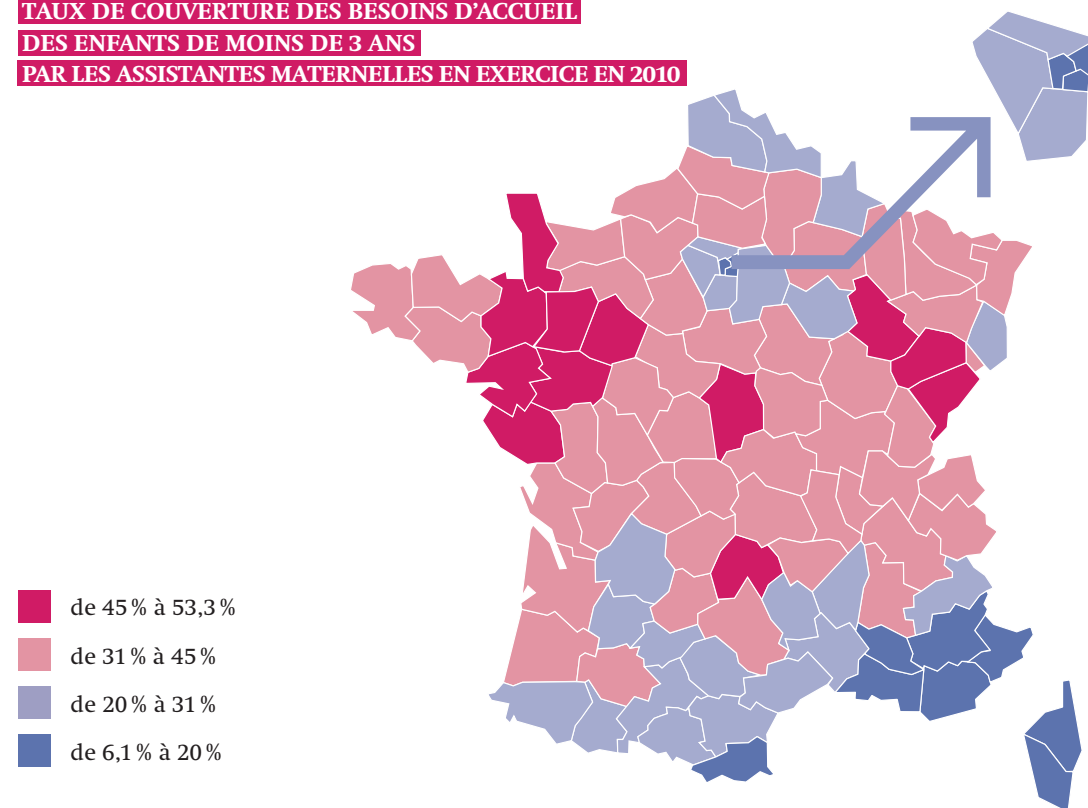
Selon la CNAF, les assistantes maternelles accueillent en moyenne, en 2010¹¹, 2,9 enfants chacune. Le taux de couverture est obtenu en multipliant ce nombre moyen de places par professionnelle au nombre d'assistantes maternelles en exercice dans chaque département. Cette capacité d'accueil départementale est ensuite rapportée au nombre d'enfants de moins de trois ans sur le territoire correspondant.

En 2010, les assistantes maternelles proposent en moyenne trente places d'accueil pour cent enfants de moins de trois ans. Ce taux de couverture des besoins est compris entre 6,1 % (Paris) et 53,3 % (Vendée). Bien que le nombre d'assistantes maternelles soit en développement dans les régions du sud-est, c'est dans cette partie du territoire que les taux de couverture des besoins par ces dernières sont encore les plus faibles, avec Paris.

En revanche, dans les départements situés dans les Pays de la Loire et dans le nord est de la France, l'offre d'accueil chez une assistante maternelle est importante : Maine et Loire (45%), Vendée (53,3%), Haute Saône (53,3%).

CARTE 5

TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS D'ACCUEIL DES ENFANTS DE MOINS DE 3 ANS PAR LES ASSISTANTES MATERNELLES EN EXERCICE EN 2010



Champ : France métropolitaine.
Source : IRCEM, (données annuelles, 2010), INSEE (estimations au 1^{er} janvier 2009), CNAF (novembre 2010).
Traitement : Observatoire FEPem des emplois de la famille.

¹¹ G. Bideau, « L'activité des assistant-e-s maternel-le-s », *L'e-ssentiel*, n°116, CNAF, novembre 2011 (Données pour le mois de novembre 2010).

3. LA RÉMUNÉRATION DES ASSISTANTES MATERNELLES

Le salaire de l'assistante maternelle correspond au nombre d'heures d'accueil multiplié par le salaire horaire, et par le nombre d'enfants accueillis. À ce salaire s'ajoute une indemnité d'entretien par jour travaillé et par enfant.

Pour calculer le taux de salaire horaire, l'ACOSS rapporte le nombre d'heures rémunérées au salaire total perçu. Le salaire horaire net a augmenté en moyenne de 2,8 %, signe d'une amélioration globale de la qualité des emplois des assistantes maternelles.

Cependant, pour un même nombre d'heures travaillées, l'amplitude de la journée de travail peut considérablement varier d'une professionnelle à l'autre, selon que tous les enfants sont accueillis sur la même plage horaire ou sur des plages d'accueil décalées (certains plus tôt le matin et d'autres plus tard le soir). Le taux de salaire et son évolution ne permettent donc d'approcher qu'une partie des conditions d'emploi des assistantes maternelles des particuliers employeurs.

+ 2,8 %
SALAIRE
HORAIRE NET
DES ASSISTANTES MATERNELLES
ENTRE 2009 ET 2010

3.1 DES TAUX DE SALAIRES VARIABLES

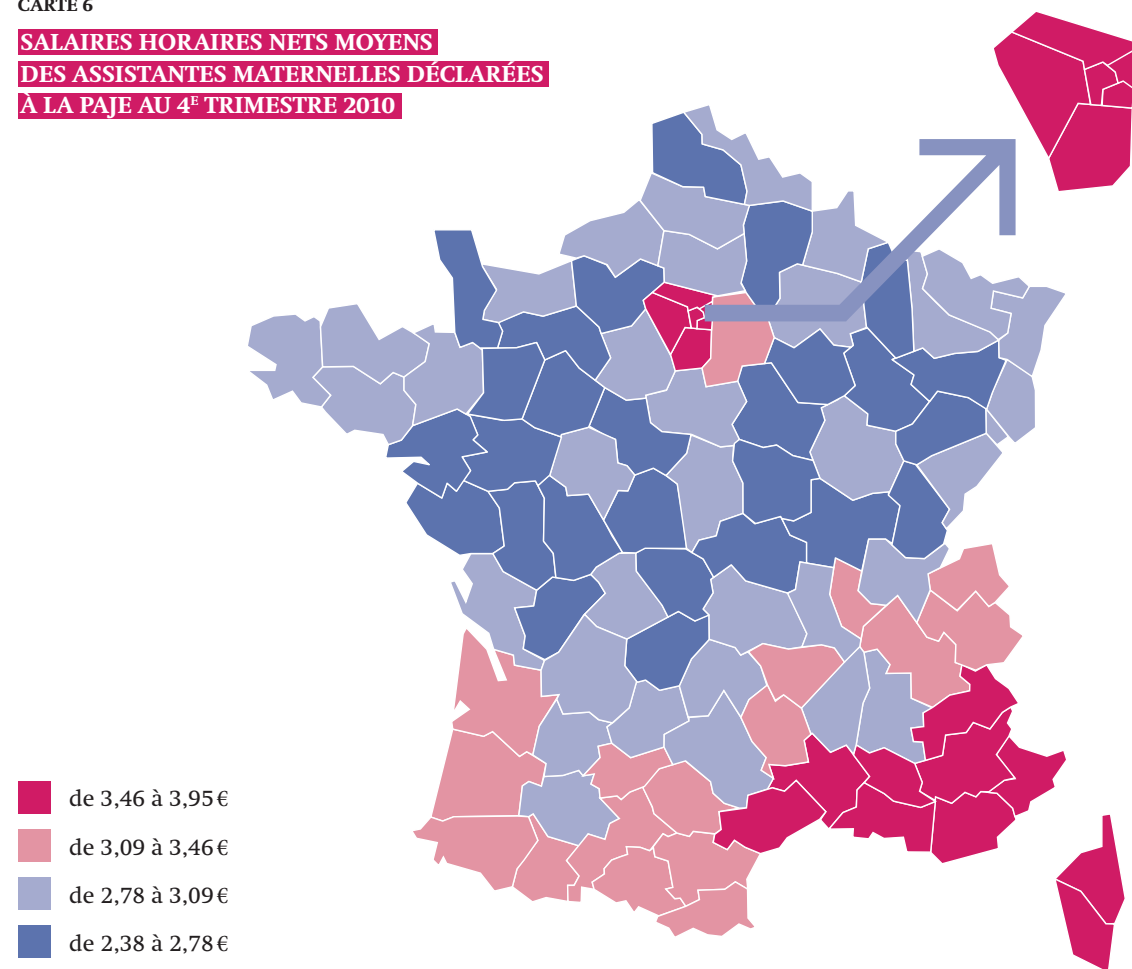
Selon l'ACOSS, les assistantes maternelles déclarées au Centre Pajemploi ont perçu un salaire horaire net moyen de 3,03 € (quatrième trimestre 2010). Le salaire horaire net médian était de 2,96 €. Les taux de salaire diffèrent cependant fortement d'un département à l'autre (carte 6). Le salaire horaire net des assistantes maternelles est compris entre 2,38 € (Orne) et 3,95 € (Finistère), soit un écart de 1,57 € (qui s'est accru de 13,7 % en un an).

Le niveau de salaire des assistantes maternelles dépend en partie de la tension entre l'offre et la demande d'accueil sur

le territoire où elles travaillent. C'est en Corse, sur le pourtour méditerranéen et en Ile-de-France (*Seine-et-Marne exceptée*) que les taux de salaire horaires pratiqués sont les plus élevés (de 3,39 € à 3,95 €). L'offre d'accueil des assistantes maternelles y est en effet particulièrement faible : entre 6 et 20 places chez une assistante maternelle pour cent enfants de moins de trois ans (carte 5, p.16).

Sur l'axe grand ouest/Franche-Comté (*région parisienne exceptée*), où l'offre est importante, elles perçoivent des salaires horaires nets moins élevés, de 2,38 € à 2,78 €.

CARTE 6
SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS
DES ASSISTANTES MATERNELLES DÉCLARÉES
À LA PAJE AU 4^E TRIMESTRE 2010

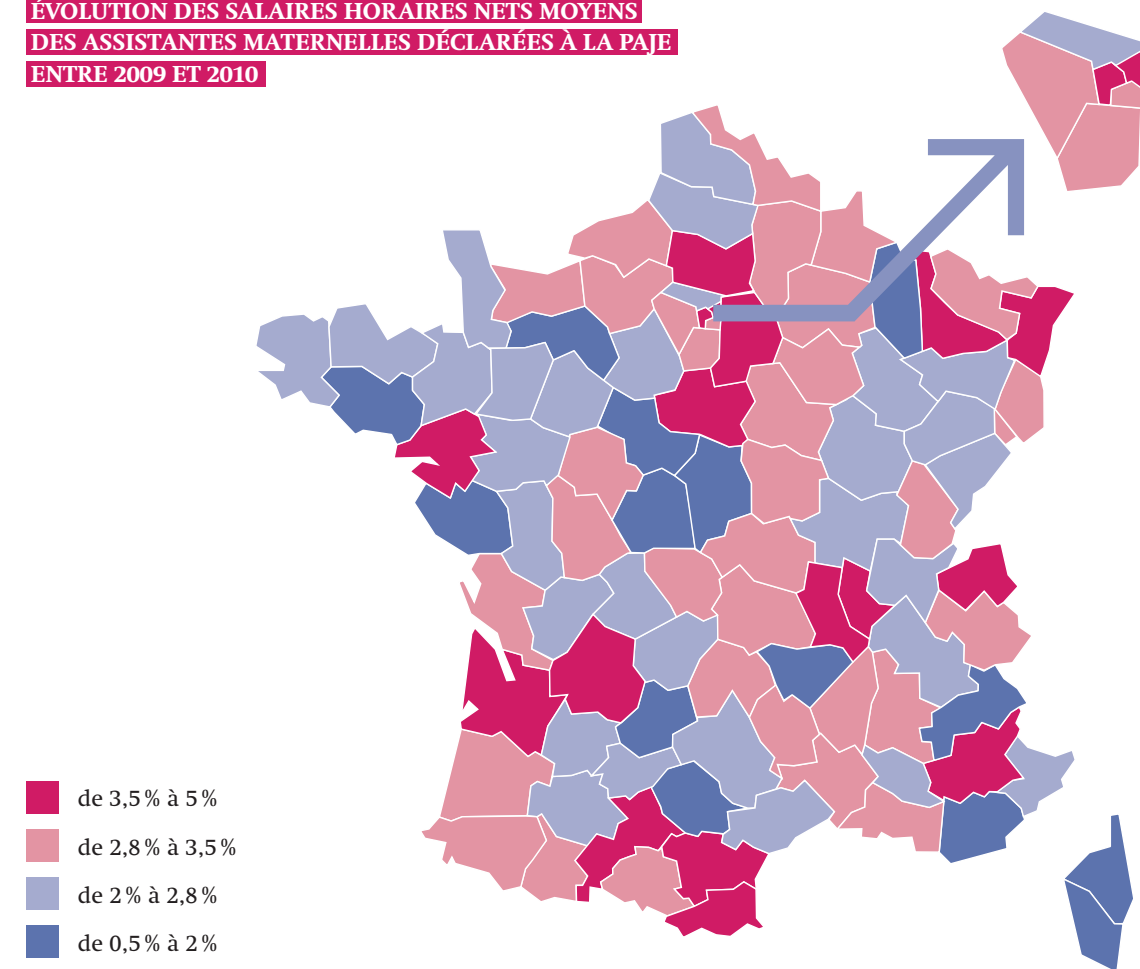


Champ : France métropolitaine.
Source : ACOSS, données pour le 4^e trimestre 2010.
Traitement : Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

Entre 2009 et 2010, le salaire horaire net moyen des assistantes maternelles a progressé dans l'ensemble des départements (en moyenne de 2,8 %). La Meuse (+ 0,5 %), l'Orne (+ 1,2 %) et le Loir-et-Cher (+ 1,2 %) sont les départements où les évolutions des taux de salaires ont été les plus faibles entre 2009 et

2010. A l'inverse, la Seine-Saint-Denis (+ 5 %), la Haute-Savoie (+ 4,5 %) et Paris (+ 4,3 %) sont les trois départements dans lesquels les taux de salaire des assistantes maternelles ont connu les plus fortes augmentations.

CARTE 7
ÉVOLUTION DES SALAIRES HORAIRES NETS MOYENS
DES ASSISTANTES MATERNELLES DÉCLARÉES À LA PAJE
ENTRE 2009 ET 2010



Champ : France métropolitaine.
Source : ACOSS, données pour les 4^e trimestres 2009 et 2010.
Traitement : Observatoire FEPEM des emplois de la famille.

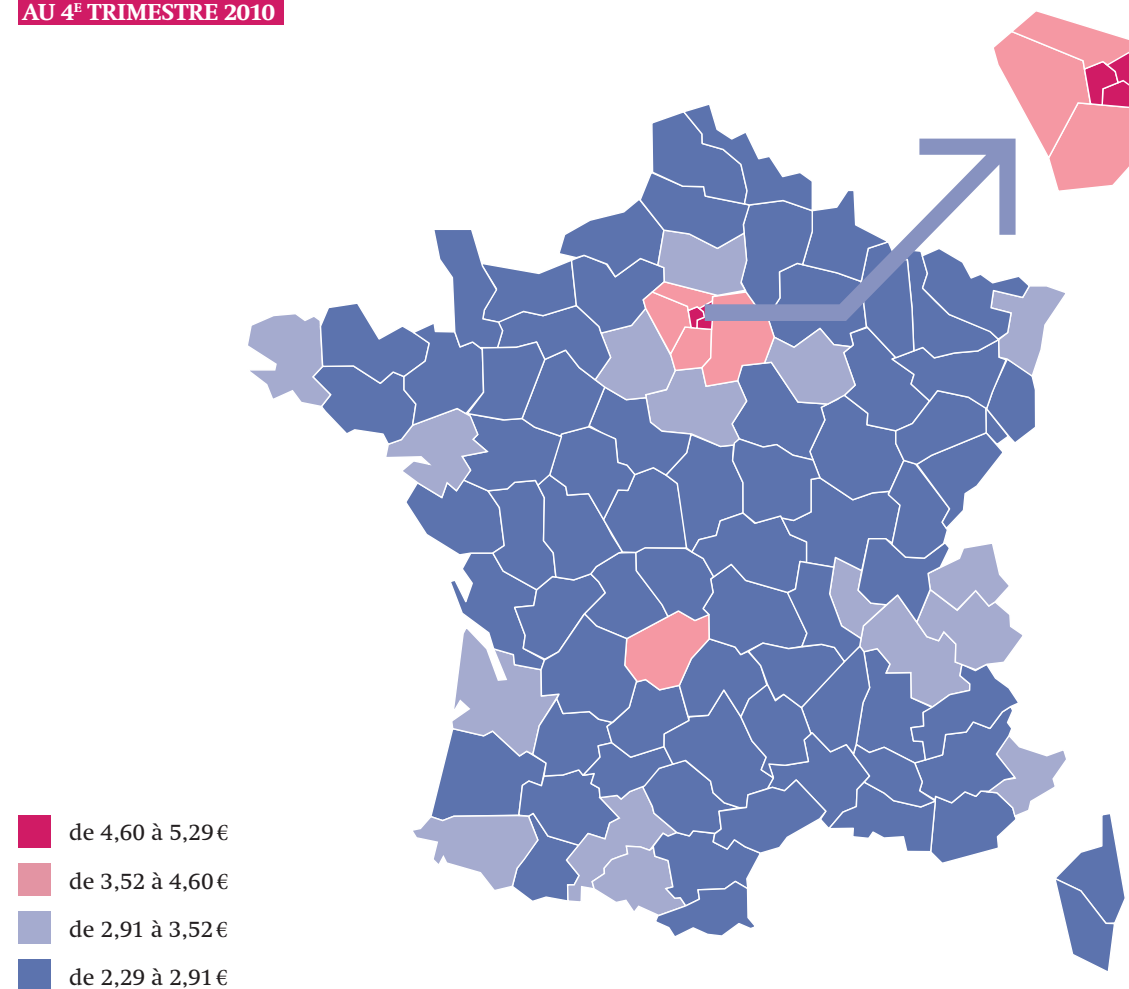
3.2 LES INDEMNITÉS D'ENTRETIEN

Selon les données de l'ACOSS, au quatrième trimestre 2010, l'indemnité d'entretien moyenne versée aux assistantes maternelles s'élève à 2,97 €. L'écart entre Paris, où l'indemnité est la plus élevée (5,29 €) et la Haute-Loire, où l'indemnité

est la plus faible (2,29 €), est de 3 €, par enfant et par jour. Elle est cependant comprise entre 2,29 € et 2,91 € dans la très grande majorité des départements (au nombre de 72).

CARTE 8

**INDEMNITÉ D'ENTRETIEN MOYENNE
DES ASSISTANTES MATERNELLES PAR ENFANT ET PAR JOUR
AU 4^E TRIMESTRE 2010**



Champ : France métropolitaine.
Source : ACOSS, données pour le 4^e trimestre 2010.
Traitement : Observatoire FEPem des emplois de la famille.

4.

LA STRUCTURATION DE LA BRANCHE

Pour répondre à une demande d'accueil croissante et afin de devenir un secteur attractif pour les jeunes, la population des assistantes maternelles doit se renouveler¹². La branche Assistants maternels du particulier employeur met tout en œuvre pour améliorer le niveau de professionnalisation de ses emplois.

En 2010, près de 2,3 millions d'euros ont été dépensés pour améliorer la professionnalisation des assistantes maternelles du particulier employeur. 569 actions ont été mises en œuvre (un chiffre en augmentation de 176 % par rapport à l'année précédente). 2 884 personnes se sont ainsi engagées dans un processus de formation continue, dont 198 apprenants en formation ouverte à distance (FOAD).

Le développement de la professionnalisation de ces emplois passe également par le déploiement d'une offre de formation – proposée par les organismes de formation – de grande qualité et homogène sur le territoire. C'est pourquoi Iperia a initié en 2009 une politique de labellisation des organismes de formation. Elle vise à garantir ce haut degré de qualité de la formation, où qu'elle soit dispensée, qu'il s'agisse de la formation professionnelle sanctionnée in fine par un titre professionnel de modules de formation continue destinés aux salariés déjà en emploi, ou d'un accompagnement à la validation des acquis de l'expérience (VAE), et que cette formation soit dispensée en présentiel (*formation classique*) ou à distance (FOAD).

¹² Selon la DARES, en 2008, un tiers des assistantes maternelles ont plus de 50 ans, contre une personne sur quatre parmi l'ensemble des personnes en emploi (N. Le Ru, « L'évolution des métiers en France depuis vingt cinq ans », *Dares Analyses*, n°066, Dares, septembre 2011).

4.1 LA COLLECTE ET LES DÉPENSES DE FORMATION

Tout particulier employeur cotise au titre de la Formation Professionnelle, et tout salarié de la branche a la possibilité de se former pour accroître ses compétences. C'est AGEFOS PME, Organisme Paritaire Collecteur Agréé, qui est chargé de collecter et de gérer la contribution patronale Formation Professionnelle. Lorsque le salarié d'un particulier employeur suit une formation, le coût de celle-ci et la rémunération du salarié en formation, peuvent être pris en charge, dans le respect des règles fixées par les partenaires sociaux.

La collecte pour la branche Assistants maternels du particulier employeur réalisée par AGEFOS PME atteint un peu plus de 5,2 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 13,5 % par rapport à 2009. Déjà en augmentation de 12 % entre 2008 et 2009, la collecte est en croissance constante, conséquence directe du développement de l'emploi d'une assistante maternelle par les parents employeurs.

Les dépenses engagées pour l'année s'élèvent à plus de 2,2 millions d'euros, ce qui représente une augmentation de 86 % par rapport à l'année précédente, mais laisse encore une marge importante de financement (la part des dépenses sur la collecte représente 43,3 %).



4.2 LA FORMATION QUALIFIANTE ET LA FORMATION CONTINUE

Les branches professionnelles permettent à leurs ressortissants - futurs et actuels - d'accroître leurs compétences par la formation. Ils peuvent suivre une formation qualifiante, dans le cadre de leur formation initiale ou d'une reconversion professionnelle, à l'un des métiers du secteur des emplois de la famille, et devenir titulaires d'un titre professionnel de niveau V. Ils peuvent également accéder à ces diplômes en faisant reconnaître les acquis de leur expérience (VAE) comme 6 % des candidats. En 2009, trois titres professionnels de niveau V ont été inscrits au répertoire national des certifications professionnelles, délimitant précisément le périmètre des métiers d'Assistant de vie/Dépendance, d'Employé Familial et d'Assistant maternel/garde d'enfants. Ces titres remplacent, depuis avril 2010, les anciennes formations qualifiantes du même nom.

En 2010, 90 candidats se sont présentés pour obtenir l'ancien titre par la formation qualifiante, et 560 candidats ont cherché à obtenir le nouveau titre de niveau V d'Assistant maternel/Garde d'enfant, avec un taux de réussite de 68 %, soit 650 candidats au total.

Les Assistants Maternels/Gardes d'Enfants sont les professionnels les plus sensibilisés à l'accès à la certification par la Validation des Acquis de l'Expérience: 120 candidats sur 560 ont tenté d'accéder au titre par cette voie, soit 21 % d'entre eux (contre 2 % et 4 % pour les titres d'employé familial et d'assistant de vie).

Enfin, dans le cadre de la formation continue, les salariés peuvent développer de nouvelles compétences¹³ tout en étant en emploi.

Qu'il s'agisse d'apprendre un nouveau métier ou d'accroître leurs compétences dans un domaine particulier de l'activité professionnelle qu'elles exercent déjà, ce sont plus de 2 844 personnes qui se sont engagées dans un processus de formation au métier d'assistant maternel/ garde d'enfants en 2010.



¹³ Principaux modules de formation continue Assistants Maternels 2010: éveil de l'enfant, relation communication avec les enfants et leur famille, sécurité et prévention des risques au domicile de l'assistante maternelle, etc.

4.3 UN LABEL POUR LES ORGANISMES DE FORMATION

L'amélioration de la qualité de la professionnalisation des emplois de la famille passe par une politique de labellisation des organismes qui dispensent la formation, afin de garantir une qualité élevée et homogène sur l'ensemble des territoires. Iperia a initié en 2009, en collaboration avec la branche professionnelle Salariés du particulier employeur, une démarche de labellisation de ces organismes. Labellisés, ils deviennent ainsi de véritables partenaires, investis dans une même démarche visant à garantir le haut degré de qualité de la professionnalisation des emplois de la famille partout en France.

L'accès à la labellisation repose d'abord sur une démarche volontaire des organismes: 389 organismes de formation, c'est-à-dire 96 % de ceux qui l'ont initiée, ont été labellisés en 2010. Iperia propose ensuite une sélection de formations destinées aux organismes formateurs afin de les aider à s'approprier les enjeux complexes du secteur des emplois de la famille et les nouvelles certifications.

389

**ORGANISMES
DE FORMATION
LABELLISÉS
EN 2010 PAR IPERIA**

En 2010, 62 actions de formation ont été engagées pour former 377 formateurs. Ces chiffres témoignent de la montée en puissance de la professionnalisation des emplois de la famille, seconde étape - après la création de titres professionnels de niveau V - du déploiement d'emplois de haute qualité sur l'ensemble du territoire. Les régions qui concentrent le plus d'organismes de formation détenteurs du label sont l'Île-de-France, l'Aquitaine et la Bretagne, avec respectivement 77, 33 et 28 organismes labellisés.

377

**FORMATEURS
FORMÉS
EN 2010 PAR IPERIA**

ANNEXE I | NOMBRE DE MAISONS D'ASSISTANTES MATERNELLES FIN OCTOBRE 2010

Départements	Regroupements ouverts	En cours d'ouverture	Total
04 Alpes-de-Haute-Provence		1	1
06 Alpes-Maritimes		1	1
08 Ardennes		1	1
09 Ariège		1	1
10 Aube		4	4
11 Aude	1	1	2
13 Bouches-du-Rhône		2	2
14 Calvados	2	2	4
17 Charente-Maritime		1	1
21 Côte-d'Or	2		2
22 Côtes-d'Armor	1	1	2
24 Dordogne		2	2
26 Drôme		1	1
27 Eure		1	1
28 Eure-et-Loir		1	1
29 Finistère	1	4	5
30 Gard		3	3
31 Haute-Garonne		3	3
33 Gironde		3	3
34 Hérault		2	2
35 Ille-et-Vilaine		8	8
37 Indre-et-Loire		1	1
39 Jura		1	1
41 Loir-et-Cher	2		2
44 Loire-Atlantique	13	7	20
45 Loiret	1	2	3
49 Maine-et-Loire	9		9
50 Manche	2	3	5

53 Mayenne	28	10	38
54 Meurthe-et-Moselle		3	3
55 Meuse		1	1
56 Morbihan		1	1
57 Moselle	1	1	2
59 Nord	1	3	4
60 Oise	1	1	2
61 Orne	2		2
62 Pas-de-Calais	2	2	4
63 Puy-de-Dôme		2	2
64 Pyrénées-Atlantiques		1	1
66 Pyrénées-Orientales		1	1
67 Bas-Rhin	2	3	5
68 Haut-Rhin		1	1
69 Rhône	2	3	5
70 Haute-Saône		1	1
72 Sarthe	3	3	6
73 Savoie	1	3	4
76 Seine-Maritime	1	1	2
77 Seine-et-Marne	1	1	2
78 Yvelines	1	1	2
79 Deux-Sèvres		1	1
81 Tarn	1		1
82 Tarn-et-Garonne		1	1
89 Yonne		1	1
92 Hauts-de-Seine		1	1
94 Val-de-Marne		1	1
95 Val-d'Oise	1	2	3
Total	82	107	189

Source : Rapport n° 88 (2010-2011) de M. André LARDEUX, fait au nom de la commission des affaires sociales, déposé le 3 novembre 2010.
Méthode : calcul de la Commission des affaires sociales d'après les données de la CNAF, de « familles rurales » et de l'association nationale des regroupements d'associations de maisons d'assistantes maternelles, fin octobre 2010.

